

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 octobre 2020

---

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION  
EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 3382)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 61

présenté par  
M. Lauzzana

à l'amendement n° 44 du Gouvernement

-----

**ARTICLE 24**

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« suivants »

les mots :

« 80 à 91 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.